

LES PARTIS ET LES SYSTEMES DES PARTIS EN AFRIQUE

CAS DU BENIN

Etude de la Friedrich Ebert Stiftung – Partis Politiques et Systèmes des Partis au Bénin

I. HISTOIRE ET STRUCTURE DU SYSTEME DE MULTIPARTISME

1. Genèse
2. Les Conditions-cadres du Multipartisme / Conditions juridiques dans le cadre du système multipartiste
3. Institutions du Multipartisme
4. Directives, Institutions motrices et Formes de Sanctions

II. LES PARTIS

1. Aperçu sur les partis les plus importants
2. Présentation détaillée des partis

III. LES PARTIS AU PARLEMENT

1. Brève présentation du système politique et du système électoral
2. Résultats des quatre dernières élections
3. Activités des partis au parlement
4. Importance des groupes parlementaires et leurs activités
5. Administration parlementaire pour les partis et groupes parlementaires
6. Comportement des hommes politiques dans le contexte des élections

IV. EVALUATION DU PLURIPARTISME ET DES PARTIS

1. Test à la démocratie
2. Test à la programmation des partis
3. Importance du test

V. PERSPECTIVES ET CONCLUSION

I. HISTOIRE ET STRUCTURE DU SYSTEME DE MULTIPARTISME

1. Genèse

Déjà en 1920, on enregistrait dans la colonie française du Dahomey des regroupements politiques instables qui se consacraient à la lutte contre l'arbitraire de l'administration française.

Depuis 1936, certains de ces regroupements publiaient des journaux¹ politiques, qui constituaient un contre-poids aux journaux² favorables à la colonisation.

Les éditeurs de publication de journaux hostiles au gouvernement colonial créèrent lors des élections de l'assemblée constitutive française des comités électoraux³ en 1945. Après le succès électoral des deux candidats, le Révérend Père Aupiais et Sourou-Migan Apithy hostiles au colonialisme, le 1^{er} parti politique du Dahomey naquit en 1947 avec l'Union Progressiste Dahoméenne (UPD).

Très tôt, de nouveaux partis tels que le Bloc Populaire Africain émanaient de l'UPD en raison des différends internes et des luttes pour le pouvoir.

Après l'indépendance le 1^{er} août 1960, des cadres et des leaders des grands partis hostiles au colonialisme prennent les rênes du pouvoir.

Les premières années des indépendances étaient caractérisées par une grande instabilité politique en raison des alliances changeantes et par conséquent des remaniements gouvernementaux, des tentatives de putsch et des coups d'Etat. En mai 1970, le Conseil Présidentiel fut créé avec les hommes politiques Hubert Maga, Justin Ahomadégbé et Sourou-Migan Apithy à la tête de l'Etat.

Le pouvoir du trio fut dissous par le putsch militaire du 26 octobre 1972 sous la direction de Mathieu Kérékou. En 1974, Kérékou proclame le Maxisme-Léninisme comme idéologie d'Etat et crée en 1975 le parti unique, Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB).

A la fin des années 80, une rude crise économique et sociale entraîna la grève générale des travailleurs et des étudiants et la convocation d'une Conférence Nationale en février 1990. Celle-ci décide de l'abolition du Maxisme-Léninisme, de l'introduction d'une démocratie multipartite fondée sur un modèle d'économie libérale.

En amont du référendum sur la nouvelle constitution du 11 décembre 1990, on observait déjà la création de différents nouveaux partis.

Ceux-ci se regroupèrent d'un côté autour des anciens présidents des années⁴ 60 et de l'autre autour des riches exilés⁵ béninois rentrés au pays.

¹ Par ex : "la voix du Dahomey, « le guide du Dahomey » « le messager ou le phare du Dahomey »

² « L'étoile du Dahomey » ou « le Dahomey »

³ Comités électoraux

⁴ Par ex : Hubert Maga , Parti National pour la Démocratie et le Développement (PNDD), Emile Derlin Zinsou : Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP)

Selon les estimations, il existe actuellement au Bénin plus de 150 partis politiques. Surtout à l'approche des élections, on enregistre presque toutes les semaines la naissance d'un nouveau parti.

La nouvelle charte des partis politiques entrée en vigueur en 2003 définit à cet effet les conditions pour la création des partis. Jusqu'ici, il n'y a qu'une poignée de partis qui ont pu s'établir dans le système politique du Bénin et ont pu obtenir des sièges au parlement. Il se dessine aussi entre différents partis une tendance à la formation d'alliances électorales desquelles pourraient sortir à la longue de nouveaux grands partis à connotations régionales.

2. Dispositions légales générales du Multipartisme

D'après la Constitution du 11 décembre 1990 (Art1-6) les partis ont le devoir :

- d'animer la vie politique nationale ;
- de concurrencer avec les autres partis lors des élections ;
- d'exercer un pouvoir politique ;
- de participer à la formation de la volonté politique uniquement par des moyens pacifiques et démocratiques.

Des dispositions précises sont adoptées par la loi portant Charte des partis politiques.

Dans son article 5, les partis politiques doivent proscrire dans leurs programmes et activités l'intolérance, le régionalisme, l'ethnocentrisme, le fanatisme, le racisme, la xénophobie et l'incitation à la violence.

De même, les partis ne peuvent se baser uniquement sur l'appartenance exclusive à une confession, à une philosophie, à un groupe linguistique ou à une région, ou sur l'appartenance à un même sexe, à une ethnie ou à un statut professionnel déterminé.

La loi initiale sur les partis de 1990 a été révisée en 2001⁶. La nouvelle loi portant Charte des partis politiques complique la création des partis⁷, régularise leurs scissions fréquentes, veille à l'accès équitable aux médias et prévoit un financement étatique du parti.

Le déroulement des élections a été révisé par la loi⁸ électorale de 2005 en prélude aux présidentielles de 2006. L'article 3 prévoit la participation des partis politiques aux élections.

⁵ Par ex : Adrien Houngbédji , Parti du Renouveau Démocratique (PRD) ; Séverin Adjovi, Rassemblement des Démocrates Libéraux (RDL-Vivotin)

⁶ La nouvelle loi portant Charte des partis politiques (N° 2001-21) entre en vigueur avec la promulgation par le Président de la République le 21 Février 2003

⁷ Maintenant il faut dix comités dans tous les douze départements. Avant il suffisait d'en avoir dix huit au total dans tout le pays pour la création d'un parti.

⁸ Loi n° 2005-14

3. Institutions du multipartisme

Les partis doivent se faire enregistrer au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation. La demande d'enregistrement d'un nouveau parti comprend en dehors de la demande, les statuts du parti et les règlements intérieurs, le programme du parti, la dénomination et le siège du parti, de même que les date et lieu de naissance, les extraits du casier judiciaire, les certificats de nationalité et les attestations de résidence des membres fondateurs. Le ministère dispose de deux (2) mois pour la vérification des données.

La commission électorale nationale autonome (CENA)⁹ prépare, organise, exécute et contrôle les dépouillements. La CENA se compose au total de 25 membres dont 2 sont nommés par le Président de la République, 18 par le Parlement à l'issue d'une session et un par la Société Civile.

Les 4 autres, membres du Secrétariat Administratif Permanent de la CENA, sont également nommés par le Parlement National.

La Commission électorale est autonome et s'autogère. Toutefois, le gouvernement décide du budget de la CENA.

Depuis la révision de la loi électorale en 2005, les représentants de la justice ne siègent plus automatiquement à la Commission Electorale, mais juste un représentant de la Société Civile y siège. Le siège réservé à la Société Civile relève de la décision de la Cour Constitutionnelle. Aux niveaux départemental et communal des sous-commissions électorales sont créées. Etant donné que ses membres sont désignés en 1^{ère} ligne par le Parlement National, il existe un grand risque d'abus au niveau d'une opposition faible.

La Cour Constitutionnelle contrôle, conformément à l'article 49 de la Constitution, la régularité du processus électoral et proclame après vérification le résultat définitif de l'élection et décide des annulations.

Conformément à l'article 37 de la loi portant Charte des partis, les partis sont tenus de déposer leurs comptes annuels pour vérification à la Cour Suprême, au Ministère de l'Intérieur et au Ministère Chargé des Finances. Les comptes relatifs aux dépenses faites lors des campagnes électorales doivent être également déposés à la Cour Suprême puisqu'il y a une extrême limite pour les dépenses de la campagne électorale. Toutefois, on peut partir du fait que les rapports financiers ne correspondent pas toujours à la réalité, mais conçus conformément à la règle.

En 2005, à propos de la soit-disant Affaire Titan, il a été produit une preuve de rapports simulés dans lesquels une firme américaine de télécommunication aux USA a été inculpée d'un bilan falsifié. Il a été révélé que la firme, en quête d'une licence de mobil funk pour sa succursale «Titan » au Bénin a dû énormément soutenir la campagne électorale du Président Kérékou. Mais ce don n'a pas été officiellement mentionné dans le rapport financier de Mathieu Kérékou.

⁹ Commission Electorale Nationale Autonome

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)¹⁰ veille conformément à la Constitution (art. 142) à l'accès équitable de tous les partis politiques aux médias.

Au cours de la campagne électorale, la HAAC détermine les temps d'émissions pour les publicités électorales et punit les publicités non autorisées, de même que les comptes-rendus médiatiques pouvant inciter aux violences.

4. Directives, Institutions de Soutien et formes de Sanctions

4.1 Financement du parti

Conformément aux dispositions prévues par la Charte des partis, les partis politiques financent leurs activités au moyen de ressources propres ou de ressources externes. Les ressources propres des partis comprennent les cotisations des membres, les contributions volontaires, les souscriptions des membres et les recettes issues de leurs biens patrimoniaux et des recettes de leurs activités.

Les ressources externes peuvent provenir, de la coopération avec des partis étrangers, des subventions étatiques et des dons. Les partis doivent notifier les dons et autres subventions externes à la Haute Cour de Justice. Les sources de financement externes ne doivent pas faire plus du tiers des ressources financières d'un parti.

Les partis qui participent également au vote et disposent au moins d'un député à l'Assemblée Nationale peuvent bénéficier d'un financement étatique selon l'article 40 de la nouvelle Charte des partis. Ce montant s'élève à 5.000.000 de FCFA (7.622.Euro) par an et par député.

Mais le financement étatique n'est pas encore effectif et les partis ne l'ont pas non plus réclamé avec insistance. Dans la pratique, ils se financent en fait par les moyens du président du parti. Les membres du parti ne payent le plus souvent pas de cotisation, mais soutiennent le président du parti rien que par leur appartenance au parti. Le président du parti paye et peut pour cette raison décider sans être contesté des directives du parti. Les membres du parti profitent du succès politique du président notamment par la répartition des postes ou la présentation comme candidats et sont pour cela contraints à l'obéissance. Un financement étatique basé presque exclusivement sur le nombre des députés pourrait perturber cette répartition et conduire aussi à la démission répétée des députés de leur parti, puisqu'ils disposent alors d'une source de financement propre.

Eu égard à ce qui précède, il n'est pas étonnant de trouver au sommet des partis des hommes d'affaires nantis qui occupent d'importants postes d'Etat. Le changement des chefs de parti est très rare, puisque les mécanismes de la démocratie interne ne fonctionnent que très mal. C'est pour cela, qu'on observe le phénomène de la transhumance et le changement de parti ou encore la création de nouveaux partis. Ces dernières années, bon nombre de jeunes hommes d'affaires quittent les

¹⁰ Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication.

secteurs économiques pour la politique et s'efforcent à la députation. Ces politiciens de la relève se protègent contre les poursuites pénales et civiles dans les affaires de toutes natures et échappent au paiement des impôts et d'autres données étatiques à travers l'immunité acquise par le mandat des députés et par l'adhésion à la mouvance.

4.2 Dispositions législatives, Réglementations, Obligations d'enregistrement et principes de structuration des partis

Selon l'article 30 de la Charte des partis, les partis doivent disposer de statut et de règlement intérieur. Les conditions d'admission et les critères d'exclusion des membres ainsi que leurs droits et devoirs y sont fixés. En outre, ils donnent des informations sur la structure et l'organisation des réunions des partis. L'article 36 prescrit aux partis la tenue d'une comptabilité régulière. Les dossiers comptables de la trésorerie doivent être gardés pendant 10 ans.

Conformément à leurs statuts, tous les partis sont représentés sur le plan national et disposent aussi des structures de base jusqu'au niveau local selon les prescriptions légales. En réalité, la plupart des partis sont cependant ancrés seulement dans une région déterminée ou une ethnie.

Il n'y a que les partis RB, PRD et MADEP qui disposent plus ou moins dans tout le pays de structures de membres, qui le plus souvent furent établies lorsque ces partis coopéraient avec le gouvernement et avaient assez de moyens financiers et d'influence. A travers des personnes de contact, ces partis peuvent organiser lors des campagnes, des activités financées par le chef de parti au niveau local.

Les procédures fixées dans les statuts du parti correspondent aux conceptions de la démocratie interne au parti. La révision des statuts qui n'est ni contrôlée, ni exigée fait défaut. Depuis leur création, la plupart des partis n'ont organisé aucune élection interne au parti sur le plan national. Dans un parti, on n'assiste à aucun changement du chef de parti depuis sa création, c'est plutôt les membres de parti qui changent de parti ou bien le parti cesse d'exister. Jusqu'à ce jour, il n'y a pas de dissolution officielle enregistrée, puisque les partis sont presque une propriété privée du chef et il n'est pas question de transparence et de démocratie interne.

La transhumance est très courante dans le paysage des partis politiques au Bénin. Selon la Charte des partis on ne doit appartenir qu'à un seul parti qu'on peut quitter à tout moment. L'appellation, le symbole et le slogan d'un parti ou d'une alliance de parti sont préservés et ne doivent pas être utilisés par d'autres partis ou alliances.

Des candidatures indépendantes sont seulement possibles au niveau des élections communales et des présidentielles. Les membres de parti frustrés qui ne sont pas présentés par leur parti aux seules élections uniques de 2002, ont rendu effective l'application de la réglementation. Les candidats aux élections présidentielles vont aussi souvent aux élections sans avoir un parti. Il en a été ainsi pour les deux présidents¹¹ élus depuis le changement du système politique au début des années

¹¹ Soglo, 1991 et Kérékou 1996 et en 2001

90. Cependant, ces candidats bénéficient constamment du soutien d'une grande alliance de différents partis qui sont alors récompensés par des postes dans le gouvernement.

II. LES PARTIS

1. Aperçu sur les partis les plus importants

Le paysage des partis avec plus de 150 partis et d'organisations similaires est à première vue très confus. La plupart des plus petits partis sont seulement ancrés sur le plan local et servent de plates-formes aux notables des communes lors des élections. Ceci explique aussi le nombre relativement considérable des partis ayant seulement un député à l'Assemblée Nationale. Toutefois, des partis se sont de plus en plus constitués en alliances pour avoir plus de succès aux élections au cours de ces dernières années. C'est ainsi que le nombre des partis qui s'élevait à 24 à l'Assemblée en 1991 s'est réduit de moitié, c'est-à-dire à 12 seulement. L'exemple d'une telle alliance est celle de « Force Clé », une fusion de petits partis qui ont pu obtenir 5 députés aux législatives en 2003.

Aucun des partis du Bénin n'est vraiment représenté sur le plan national. Cependant, quelques partis obtiennent toujours la majorité des voix et ont pu s'imposer dans certaines régions du Bénin. Le parti dominant dans la région septentrionale du pays, plutôt agricole et moins peuplée, est le Front d'Action pour le Renouveau, la Démocratie et le Développement- Alafia (**FARD-Alafia**). Dans le sud du pays qui est le plus peuplé, il existe plusieurs partis influents. Au sud-ouest du pays, le Parti Social Démocrate (**PSD**) de Bruno Amoussou domine la région Mono-Couffo. Le Sud-est, c'est-à-dire la région Ouémé est dominée par le Parti du Renouveau Démocratique (**PRD**) du politicien et Avocat Adrien Houngbédji. Le parti « Mouvement Africain pour la Démocratie et le Progrès » (**MADEP**) de l'homme d'affaires Séfou Fagbohoun a jusqu'ici pu noter de grands succès dans la région du Plateau. De la même manière, le parti « Renaissance du Bénin » (**RB**) de l'ancien président Soglo s'est établi au sud du pays dans la ville de Cotonou.

Excepté le Parti Communiste insignifiant sur le plan national, les convictions idéologiques ne jouent qu'un rôle négligeable. Les partis servent à la conquête de l'influence politique et du pouvoir. Le plus souvent la distinction est faite seulement entre les partis de la mouvance présidentielle et ceux de l'opposition. Compte tenu des démissions répétées, des changements de parti et des comportements variables lors des votes à l'Assemblée Nationale, cette distinction n'est pas toujours nettement observée.

2. Présentation de chaque parti

FRONT D'ACTION POUR LE RENOUVEAU, LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT – ALAFIA (FARD-ALAFIA)

Le **FARD-Alafia** a été fondé le 03 Avril 1994 à Parakou et provient d'une association de 3 groupements politiques de Cotonou (quartier Akpakpa), d'Abomey-Calavi (Université) et de Parakou (la plus grande ville au Nord) qui étaient déjà actifs depuis

1991. Selon le programme du parti, FARD-Alafia peut être qualifié de parti social démocratique, puisqu'il prône l'égalité sociale et la solidarité.

D'après les statuts, le parti dispose de structures de partis jusqu'au niveau local. En réalité, les réunions de parti ont lieu séparément. Le siège du parti se trouve à Parakou, mais il est le plus souvent fermé et ne devient actif que pour des réunions et pour l'organisation des campagnes. Le bureau exécutif du parti prend les décisions politiques importantes. Daniel Tawéma, l'ancien ministre de l'intérieur est le Secrétaire général du parti. Les principaux électeurs et adhérents se trouvent au nord du pays dans les régions du Borgou, de l'Atacora et de l'Alibori. Le FARD-Alafia a pu remporter environ 10 sièges au cours des trois dernières législatives et représente ainsi l'un des plus grands partis du Bénin. Des querelles internes ont conduit en juin 1998 au départ de certains membres qui ont créé le parti « CAR DUNYA » représentant le concurrent principal du FARD-ALAFIA dans le nord du pays . *(Depuis la présidentielle, des remous ont conduit certains barons du parti à créer une nouvelle formation politique dénommée ALAFIA)*

Résultats du FARD-Alafia aux élections législatives

Législatures	Nombre de députés
1 ^{ère} législature (1991-1995)	6
2 ^{ème} législature (1995-1999)	11
3 ^{ème} législature (1999-2003)	10
4 ^{ème} législature (2003-2007)	10 (dans le cadre de l'alliance UBF)

Source : Service documentations et archives de l'Assemblée Nationale du Bénin.

Le parti dispose dans ses fiefs de bonnes relations avec des associations locales de développement qui coordonnent toutes les initiatives collectives sur place sur le plan local. De bons contacts avec ces organisations sont très importants pour la réussite d'une campagne électorale.

PARTI DU RENOUVEAU DEMOCRATIQUE (PRD)

Le PRD a été fondé en 1990 juste après la Conférence Nationale par Adrien Houngbédji et se base sur des groupements politiques qui se réunissaient déjà secrètement dans les années 80 à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Depuis sa création, aucune assise nationale du parti n'a été organisée avec des élections internes. Les positions dans le parti sont partiellement données par élection, par nomination par le chef de parti Adrien Houngbédji. La base du parti ne devient active que pendant les campagnes électorales, sinon les décisions et les informations sont prises au plus haut niveau du parti et transmises par la suite. Une liste des membres n'est pas disponible. Le siège du parti se trouve à Porto-Novo ; celui-ci n'est également utilisé que lors des réunions et pendant les campagnes électorales.

Adrien Houngbédji dirige, domine, finance et représente le parti PRD. Avec son parti, il a plusieurs fois changé de camp politique et a donc pu obtenir deux fois le siège de président de l'Assemblée (1^{ère} et 3^{ème} législatures) et en 1996 le poste de 1^{er} ministre. Aux deux dernières présidentielles, il est arrivé en 3^e position. De 1996 à

1998, le parti gagna trois postes ministériels. Houngbédji a quitté le gouvernement en 1998, pour se faire une bonne base pour les législatives. Ceci conduisit une fois encore aux querelles internes du parti et à la démission du ministre Kamarou Fassassi, qui créa le parti PRD Nouvelle Génération ; ce dernier a occupé à nouveau le poste de Ministre de l'Énergie depuis 2001.

Résultats du PRD aux élections législatives

Législatures	Nombre de députés
1 ^{ère} législature (1991-1995)	5
2 ^{ème} législature (1995-1999)	19
3 ^{ème} législature (1999-2003)	11
4 ^{ème} législature (2003-2007)	11

Source : Service documentations et archives de l'Assemblée Nationale du Bénin

Le parti PRD a réussi à augmenter le nombre de ses députés à 19. Les fiefs du parti se trouvent dans les régions de l'Ouémé, du Plateau et à l'Est de Cotonou.

Après que certains membres eurent quitté le parti en 1997 pour le MADEP, le PRD a perdu une partie de ses voix dans le Plateau et n'a pu conquérir que 11 sièges. Ethniquement, le parti s'est fortement enraciné chez les Yoruba, Goun et Toffin.

Selon tout calcul tactique, Adrien Houngbédji accepte avec son parti des alliances différentes avec d'autres partis mais les change aussi rapidement lorsque cela répond à un nouvel enjeu. Le PRD se voit comme un parti libéral, mais entretient des contacts internationaux avec le parti français UMP¹² (Union de la Majorité Présidentielle) de Jacques Chirac.

PARTI SOCIAL DEMOCRATE (PSD)

Le Parti Social Démocrate a été créé en 1990 par des jeunes fonctionnaires de la région Mono-Couffo. Jusqu'à ce jour, cette région demeure le fief du parti qui n'a pu s'implanter dans d'autres régions. Le parti est très bien ancré dans sa région et y dispose des structures au niveau local. Le fonctionnement interne se fait de façon démocratique, sur le plan local, des élections internes sont aussi organisées et les cotisations des membres payées en partie.

Résultats du PSD aux élections législatives

Législatures	Nombre de députés
1 ^{ère} législature (1991-1995)	7
2 ^{ème} législature (1995-1999)	8
3 ^{ème} législature (1999-2003)	9
4 ^{ème} législature (2003-2007)	9 (dans le cadre de l'alliance UBF)

Source : Service documentations et archives de l'Assemblée Nationale du Bénin

¹² Union de la Majorité Présidentielle

Le parti est dirigé par Bruno Amoussou qui a été président de l'Assemblée au cours de la 2^{ème} législature. Jusqu'au début de l'année 2005, il était l'un des ministres les plus importants du gouvernement de Kérékou.

Jusqu'ici, le parti PSD a été secoué par deux crises difficiles : en 2002 Félix Dansou, l'ancien ministre de l'énergie quitta le parti après des disputes internes et fonda son propre parti. Dansou essaya de s'implanter également dans sa région Couffo, mais il rencontra une résistance terrible, puisque le PSD est jusqu'ici considéré presque comme « parti d'unité » du Mono-Couffo. Finalement, Félix Dansou a été envoyé comme Représentant du Bénin à l'UEMOA, une organisation régionale et a laissé tomber ses plans de parti.

A la fin de l'année 2002, le député influent du PSD, Jean-Claude Hounkponou quitta le parti et créa le parti « IPD Gamesu », dont le nom signifie « l'heure a sonné ». IPD Gamesu a pris part aux législatives de 2003 et a pu conquérir un siège de député. Cette scission réussie a affaibli le PSD et pourrait occasionner d'autres démissions et scissions.

Bruno Amoussou a participé aux présidentielles de 1996 et 2001 et a pu à chaque fois obtenir un grand nombre de voix lui permettant d'occuper la 4^{ème} place. Cependant, il n'a jamais réussi à gagner des adhérents en dehors de sa région. A défaut de cela, il a sans cesse pourvu sa clientèle d'électeurs de postes. C'est pourquoi Amoussou et son parti sont souvent considérés comme pur parti local du Mono-Couffo.

A la fin des années 90, le PSD s'associe à des petits partis **MAP, ADP, UDFP** et **PIT** pour constituer l'Alliance Sociale Démocrate **ADEMA**. Cette Alliance avait pour objectif l'obtention et la réalisation des voix d'électeurs dans les fiefs respectifs. Déjà en 1999, le PSD quitta l'Alliance et présenta contre les accords précédents sa propre liste électorale.

Aux présidentielles de 1996, le PSD a fait la campagne au second tour pour la victoire de Kérékou et obtint trois ministres au gouvernement. Aux présidentielles de 2001, Bruno Amoussou affronta au second tour le président Kérékou dans une « rencontre amicale » puisque les candidats ayant occupé les deuxième et troisième positions ont démissionné au second tour suite à une protestation contre les irrégularités électorales du 1^{er} tour. Après avoir perdu les élections, Amoussou devient ministre d'Etat chargé du plan et du développement dans le gouvernement de Kérékou.

Le parti a un siège à Cotonou qui n'est actif que périodiquement. Le PSD fait partie des Socialistes Internationaux et entretient aussi des relations avec la Fondation Jean Jaurès en France.

MOUVEMENT AFRICAIN POUR LA DEMOCRATIE ET LE PROGRES (MADEP)

Le parti MADEP a été fondé en novembre 1997 par Séfou Fagbohoun, un homme d'affaires bien connu qui a de bonnes relations avec le chef de l'Etat Kérékou. La majorité des membres du parti sont des fonctionnaires dans l'appareil étatique. C'est

le cas du Secrétaire général du MADEP Antoine Idji Kolawolé, diplomate de carrière, ancien ministre des Affaires Etrangères et actuel Président de l'Assemblée. Beaucoup de partisans PRD quittent ce parti pour le parti de Fagbohoun qui a jusqu'ici pu obtenir les meilleurs résultats aux élections dans le Plateau. Les fiefs du MADEP sont les communes de Kétou (origine du Secrétaire général, Adja-Ouèrè (origine du Chef de parti) ainsi que Pobè et Sakété. Les membres les plus influents du parti sont de l'ethnie Nagot. Selon l'opinion générale, le parti MADEP dispose du meilleur poids financier qui lui permet d'agir sur tout le territoire national. Aux élections communales de décembre 2002 et aux élections législatives de 2003, le parti s'est présenté dans tout le pays. Le MADEP fait partie certes de la mouvance présidentielle mais pas de l'UBF.

Les résultats du MADEP aux élections législatives

Législatures	Nombre de députés
1 ^{ère} législature (1991-1995)	-
2 ^{ème} législature (1995-1999)	3
3 ^{ème} législature (1999-2003)	6
4 ^{ème} législature (2003-2007)	9

Source : Service Documentation et des Archives de l'Assemblée Nationale du Bénin

Comme dans tous les autres partis, les grandes décisions sont prises par le bureau exécutif, notamment par le président du parti et ses proches. C'est inhabituel que le Président du MADEP n'ait jamais assumé aucune haute fonction politique, bien que le MADEP ait eu 4 ministres dans le gouvernement de Kérékou. C'est pourquoi il lui a été plutôt attribué¹³ des intérêts économiques pour le confirmer dans sa position politique. Le Secrétaire général joue alors sur le plan politique un rôle important, ce qui conduit aux tensions internes dans le parti. Ainsi une querelle intestine intervenue vers mi 2005 dans le parti, pose le problème de la présentation du Secrétaire général Idji Kolawolé comme candidat aux présidentielles pour le MADEP ou celle d'un autre candidat externe qui doit être soutenu.

Le programme du parti prône un Etat béninois démocratique et souverain, condamne l'intolérance et demande une intégration régionale économique et politique en Afrique.

Le parti dispose d'un siège dans la capitale Porto-Novo qui n'est actif que lors des campagnes électorales

RENAISSANCE DU BENIN (RB)

Le parti de la Renaissance du Bénin a été créé en 1992 par l'épouse de l'ancien président de la république Nicéphore Soglo. Avec la création du parti, Rosine Vieyra Soglo a essayé de faire asseoir une base politique à son époux pour assurer les

¹³ Séfou Fagbohoun est le propriétaire de l'ancienne Société d'Etat d'Energie (SONACOP). Le déroulement de la privatisation de la SONACOP est caractérisé de scandaleux par quelques critiques béninois. La SONACOP dispose du plus grand réseau de stations d'essence au Bénin. Les prix du carburant sont fixés par l'Etat et sont toujours négociés entre les propriétaires des stations et le gouvernement.

élections à venir. En tant qu'ancien administrateur de la Banque Mondiale et donc technocrate politiquement correct, Soglo a été dans les années du changement politique d'abord 1^{er} ministre et ensuite Président de la République. Mais très tôt le manque de partisans lui posait déjà un problème. A son appel d'Abomey, il a exigé des partis qui l'avaient jusque là soutenu de se fusionner à la RB. De petits partis comme MMDD, CMD, UPR, MDPS, UDR ou GAP ont répondu à l'appel.

En 1994 le Président Nicéphore Soglo s'est fait élire Président d'honneur du parti. Après son échec aux présidentielles, Soglo s'est donné du repos et Rosine Soglo assumait à nouveau la direction du parti. Son époux a été plus tard élu comme Président d'honneur. Le parti est dominé et financé par la famille Soglo, ce qui conduit toujours aux querelles internes. Pour les élections de 2006 la famille a imposé la candidature de leur fils Léhady Soglo. Ceci a contribué entre autres à la démission d'une série de députés de la RB à l'Assemblée Nationale qui ont formé leur propre groupe parlementaire. Le contenu du programme du parti se différencie très peu du programme des autres partis. Mais la RB représente pour l'opinion publique l'opposition à la « mouvance » du président Kérékou.

Les résultats de la RB aux élections législatives

Législatures	Nombre de députés
1 ^{ère} législature (1991-1995)	5
2 ^{ème} législature (1995-1999)	19
3 ^{ème} législature (1999-2003)	26
4 ^{ème} législature (2003-2007)	15

Source : Service Documentation et des Archives de l'Assemblée Nationale du Bénin

Le parti de la RB s'est fait nommer le plus grand parti à l'Assemblée. Les plus grands partisans se trouvent à Cotonou, la plus grande ville du pays où Nicéphore Soglo a été élu Maire en 2002.

Malgré leur succès aux élections, le parti a déjà connu quelques crises à cause du style autocratique du couple Soglo. En 1998, quelques personnages-clés comme l'ancien secrétaire général du parti, Natanaël Bah, ainsi que l'ancien ministre Guy Amédée Adjanohoun ont quitté le parti suite à des divergences. Suite à la non désignation aux législatives en 2003 de certains membres du parti dont l'ancien député Maxime Houédjissin et l'ancien ministre Georges Guédou, ces derniers ont quitté la RB et se sont associés à d'autres partis (en 1^{ère} ligne le PRD **pour ce qui concerne Houédjissin**).

Le bureau de l'Organisation Non Gouvernementale VIDOLE dont la Présidente est aussi Rosine Soglo sert de siège au parti. Le personnel de cette Organisation est aussi utilisé pour les activités du parti. Il n'existe officiellement aucune coopération internationale du parti.

III. PARTIS POLITIQUES AU PARLEMENT

1. Brève présentation du système politique et du système électoral

La Constitution du 11/12/1990 consacre un régime présidentiel à l'instar de la France. Le président élu gouverne directement, le parlement légifère et détient comme pouvoir le droit au vote du budget. Les lois entrent véritablement en vigueur après promulgation par le président de la république.

Le président de la république est élu pour deux mandats par le peuple. Lors des élections, les deux candidats arrivés en tête et n'ayant pas obtenu plus de 50% des voix au premier tour du scrutin se présentent au second tour. Les listes électorales entrent en concurrence pendant les élections parlementaires. Le nombre des députés s'élevait à 63 lors de la 1^{ère} législature et s'élève depuis la 2^e législature à 83.

Par un droit électoral proportionnel, il se trouve un grand nombre de petits partis au parlement qui représentent les intérêts particuliers.

En effet, beaucoup d'alliances de partis font leur apparition à chaque élection afin d'accroître ainsi leur chance de siéger au parlement.

2. Résultats des quatre (4) élections

Depuis le changement du régime de 1990, quatre élections législatives ont eu lieu. Les résultats détaillés sont mentionnés en annexe. Aux premières élections en 1991, les principaux acteurs de la Conférence nationale étaient élus députés. Il se trouve que les députés sont en première ligne des intellectuels, des opérateurs économiques, des anciens coopérants des institutions internationales et des présidents des associations de développement locales.

Les 63 Députés appartenaient à 24 différentes listes électorales.

Aux deuxièmes élections parlementaires en 1995, il y a eu ouverture de 17 listes électorales, malgré l'augmentation des sièges parlementaires à 83 députés.

Pour la première fois, le parti de la RB de l'ex-président Soglo entra sur la scène politique et obtint 19 sièges avec lesquels il forme le plus grand parti au parlement. Le nombre des représentants de parti au Parlement baissa de nouveau.

Ceci se confirma aux élections de 1999 où le nombre des députés de la RB s'éleva à 26. La coalition avec le PRD a permis à l'opposition de disposer d'une majorité au Parlement.

Aux 4^{es} élections de mars 2003, de grands partis aussi faisaient leur entrée pour la 1^{ère} fois sur la liste électorale commune.

Le FARD-ALAFIA, le PSD et une série de petits partis ont adhéré à la coalition de « l'Union pour le Bénin pour du Futur » (UBF).

L'UBF rafla la plupart des sièges. La coalition ne pouvait pas s'entendre sur la formation d'un groupe parlementaire après les élections et se scinda en trois groupes, ce qui arrangea les partis UBF au Parlement.

La nouvelle Alliance « Force Clé » organisée par l'ancien ministre de l'agriculture, Lazare Sèhouèto a obtenu par surprise 5 sièges au Parlement.

Les critères d'appartenance ethnique ont prévalu lors de toutes les 4 élections. C'est pour cette raison que les partis n'ont pas la chance de gagner les élections là où les principaux acteurs sont ancrés ethniquement.

Les partis tels que la RB, le PSD, le MADEP et le FARD-ALAFIA ont chaque fois bien réussi à s'affirmer à l'issue des différentes élections. Les plus petits partis se rallient toujours aux mêmes candidats et ne se développent plus. Très souvent, dès qu'ils ratent une réélection, ils disparaissent aussitôt après de l'échiquier politique. De nouveaux petits partis font leur apparition.

3. Le Travail des partis au parlement

Les députés des partis politiques sont organisés en groupes parlementaires. En dehors des plénières les parlementaires travaillent en cinq commissions (Finances, Relations extérieures et Défense, Lois, Educations et Affaires sociales, Plan et Equipement). Enfin, les affaires ponctuelles sont étudiées au niveau des commissions ad'hoc.

Les députés siègent au parlement au titre de représentants de leur parti dont ils soutiennent la position lors des débats. En effet, ils sont libres dans leurs décisions et doivent agir dans l'intérêt de tout le peuple.

Le devoir des parlementaires est le vote des lois et le contrôle de l'action du gouvernement qu'ils exercent entre autres à travers des questions orales. Une fois par an, le président de la république prononce un discours sur l'état de la nation devant le parlement.

4. L'importance des groupes parlementaires et leur tâche

Au moins neuf députés sont nécessaires à la formation d'un groupe parlementaire. Puisque beaucoup de partis ne disposent pas de la minorité requise de députés, il arrive que des alliances politiques se constituent au sein du parlement. De même, il est possible que des parlementaires de même parti soient membres de différents groupes parlementaires. Puisqu'un président de groupe parlementaire est mieux doté et participe aux séances au même titre que les présidents des autres commissions et pour fixer l'ordre du jour, il y a vraiment beaucoup de groupes parlementaires dans le parlement béninois.

Ainsi, l'alliance UBF s'est subdivisée en trois groupes parlementaires, avec lesquels plusieurs postes pouvaient être partagés entre les partis.

Le plus grand groupe parlementaire au parlement lors de la quatrième législature était pour cela encore celui de la RB avec 15 députés.

Toutefois, au milieu de l'an 2005, sept députés de ce groupe se sont retirés et ont formé avec deux députés de petits partis le groupe parlementaire « Restaurer l'espoir »

5. Services de l'administration parlementaire à l'endroit des partis politiques et groupes parlementaires

L'administration parlementaire béninoise dispose de plusieurs bureaux d'appui au travail parlementaire. Le service de documentation et des archives se charge des missions de renseignement et fournit aux députés les dossiers et informations nécessaires pour les travaux en commission et pour les séances plénières.

Un autre service (cellule chargée des relations avec les députés) rassemble les projets de lois, rapports et documentations pour les députés.

Par ailleurs, l'administration parlementaire dispose d'un service de personnel et de comptabilité qui s'occupe aussi de la logistique pour les députés. Ce bâtiment du Parlement a été modernisé et les bureaux sont dotés de connexions ADSL. De plus, une nouvelle construction est en discussion.

Une cellule d'analyse externe financée par des bailleurs de fonds comme le PNUD, appuie le travail des députés. La Cellule d'Analyse Politique de Développement de l'Assemblée Nationale (CAPAN) organise à l'intention des députés des séminaires d'information et des consultations sur des thèmes d'actualité.

6. Comportement des hommes politiques dans le contexte des élections

Les nouveaux partis politiques se multiplient souvent à l'approche des échéances électorales. Lors des élections présidentielles, ce sont souvent des mouvements de soutien pour un candidat précis.

La période préélectorale est pour la plupart du temps une phase très instable pour les partis politiques du Bénin, puisque des malentendus internes naissent souvent au niveau des partis politiques sur leur orientation ou sur la désignation de leurs candidats. Certains membres frustrés dont les ambitions et attentes n'ont pu être comblées par leur parti politique se retrouvent alors avec un autre parti qui leur font plus de promesse. Mais on remarque aussi bien pendant la phase post-électorale que lors des remaniements du gouvernement, des revirements de la majorité parlementaire, des démissions ou des naissances de nouvelles formations sont fréquentes.

La culture de la versatilité politique est très répandue au Bénin. Ce phénomène est qualifié de « Transhumance ». Déjà en 1945, on a enregistré le premier cas de changement tactique de parti, avec Tomètin Ahomadégbé. N'ayant pas été investi par son parti l'UDD, il a rejoint le bloc populaire.

En matière de « Transhumance » politique au Bénin, Yves Monnou, Avocat de profession et actuel Ambassadeur du Bénin près la France est l'exemple frappant.

Après avoir été membre du parti RDL-VIVOTEN de Séverin Adjovi, il créa son propre parti, rejoignit ensuite la RB de Soglo où il fut un membre influent.

Après la défaite du candidat de son parti aux présidentielles de 1996, il figurait parmi les premiers à avoir félicité Mathieu Kérékou qui le nomma Ambassadeur peu après. Ces genres d'exemples sont légion au Bénin dans le rang d'anciens ministres et autres éminents politiciens.

Ce nomadisme politique est lié à la perception de la politique au Bénin. Pour bon nombre de personnes, être membre d'un parti politique est un moyen d'accélérer l'ascension sociale, de profiter de certains privilèges et éventuellement de bénéficier d'un poste de grande responsabilité dans l'administration de l'Etat. C'est pourquoi, il y a un grand intérêt à appartenir à un parti de la mouvance présidentielle ou à son instance dirigeante. Si cet objectif tarde à être atteint dans le nouveau parti, on rejoint rapidement un autre parti ou on crée tout de suite son propre parti dont on assure la présidence, ce qui entraîne certes des dépenses considérables, puisque aussi bien les membres du parti que les électeurs veulent être satisfaits. Jusqu'à sa disparition, le Parti Communiste du Bénin (PCB) n'a jamais connu de différends internes ou idéologiques ayant conduit à un cas de « transhumance » ou à l'éclatement du parti.

Mais tous les partis ont fait l'expérience du jeu de « changement de camp ». Adrien Houngbédji en est l'exemple éclatant dans le jeu d'alliances de partis pour le Renouveau Démocratique (PRD). En 1996, il se prononça au second tour, à la grande surprise de tous, en tant que troisième de l'élection présidentielle, en faveur de Kérékou et obtint le poste de premier ministre après la victoire de ce dernier. En 1998, il rompit avec Kérékou et forma une alliance avec le parti de l'opposition, la RB, ce qui le porta au poste de président de l'Assemblée Nationale de la troisième législature. Après les législatives de 2003, il déclara de nouveau l'appartenance de son parti à la « mouvance », à la coalition du gouvernement de Kérékou.

IV. EVALUATION BREVE DU PLURIPARTISME ET DES PARTIS

1. Test à la démocratie avec le multipartisme

Le Bénin est considéré comme le « pays démocratique modèle » en Afrique de l'Ouest. Les deux alternances démocratiques et la vaine tentative de révision de la constitution qui permettra aux deux géants politiques Kérékou et Soglo de s'affronter en duel électoral pour la quatrième fois en 2006, confirment la maturité de la démocratie au Bénin.

Les élections se sont déroulées de façon relativement libre et transparente, quand bien même on enregistre toujours des irrégularités dans la distribution des cartes d'électeur et dans le vote. Cependant, les résultats des élections ont jusqu'ici été acceptés par l'ensemble de la classe politique. Les élections présidentielles de 2001 constituent une exception singulière, car lors du premier tour, les candidats Soglo et Houngbédji, ayant occupé les deuxième et troisième places, ont boycotté le second tour sous prétexte de manipulations.

Le multipartisme présente pourtant les insuffisances suivantes au test à la démocratie :

- L'opposition est marginalisée au Parlement de la quatrième législature. Contrairement à l'accoutumée, elle n'est ni représentée dans le bureau de l'Assemblée ni au niveau des présidences des commissions.
- Au cours des campagnes électorales, les candidats essaient de convaincre plus par des cadeaux que par des arguments. Des sacs de riz et d'autres

vivres, des tissus et des billets de banque sont habituellement les moyens de publicité pendant la campagne. C'est pour cela que la nouvelle loi électorale proscrit ces genres de cadeaux des partis politiques ainsi que la distribution de supports publicitaires comme des T-shirts et stylos. De même, les faveurs administratives sont interdites six mois avant les élections présidentielles.

- La nouvelle loi électorale portant Charte des partis a politisé la CENA qui a bien fonctionné jusque-là. Juste un seul représentant direct de la société civile en fait partie, pendant que tous les autres sont dorénavant désignés par la majorité parlementaire. Vu la dominance des partis de la mouvance présidentielle au Parlement, une dégradation de la transparence dans l'exécution des prochaines élections est à craindre, ce qui risque d'engendrer des conflits.
- Les partis politiques du Bénin recherchent principalement des intérêts particuliers. Ceci a alors des répercussions sur le fonctionnement de l'Assemblée. Les groupes parlementaires se forment à la suite de maintes tractations. Le parlement réussit rarement à mener des débats sérieux et à influencer la discussion sur des thèmes d'actualité. Le parlement est pour la plupart du temps peu actif et utilise seulement très peu son droit d'organisation et de contrôle.

Des partis uniques

Les statuts montrent l'image de partis bien structurés, implantés dans tout le pays et bien dirigés selon les principes démocratiques. Mais ceci ne correspond bien sûr pas à la réalité. Installés avec des ressources limitées, la plupart des partis se concentrent sur les régions dont leurs membres sont originaires.

Les partis uniques sont constamment très bien implantés dans leurs régions respectives. Les candidats proviennent la plupart du temps des familles de renom ou très influentes. Le pouvoir traditionnel joue aussi un grand rôle, par exemple l'appartenance à une famille royale de la région. Les associations locales de développement jouent aussi un rôle-clé, en organisant souvent la vie des communautés dans les quartiers et villages et en ayant une influence sur la décision du vote de leurs membres.

Les partis politiques sont pratiquement la propriété des dirigeants ou de leurs financiers. La pratique de la démocratie interne n'est pas effective, puisque les simples membres ne participent pas au financement des activités du parti. Les membres des partis espèrent de par leur attachement et leur engagement l'opportunité de faire partie de la direction du parti et ainsi réussir à avoir de la promotion dans le parti et dans la société. Si les attentes ne sont pas comblées ou si un autre parti promet une ascension plus rapide, alors on change de parti.

2. Test au programme de société des partis

Au Bénin, les partis peuvent être classés selon leur programme dans les groupes de partis sociaux-démocrates ou de partis libéraux, mais cette distinction ne joue en réalité aucun rôle important. Les partis orientent exclusivement leurs activités vers la prise du pouvoir exécutif. Les visions ou les directives de l'action du gouvernement

sont élaborées en fonction des directives des bailleurs de fonds internationaux. C'est le cas du processus de développement d'une stratégie de réduction de la pauvreté (Processus-DSRP). Puisqu'on doit intégrer dans ce processus un spectre de société le plus large possible et rechercher des stratégies consensuelles fondées sur une politique de développement, il y a très peu d'attraction pour les partis politiques de se concurrencer sur ce terrain.

Il n'est donc pas du tout étonnant que la majeure partie des programmes de société des partis soit modifiable à loisir. Ils se servent de la rhétorique de la démocratie et de développement pour représenter l'image d'un Bénin démocratique en développement où l'objectif principal de toutes les actions politiques est le bien-être de la population.

Caractère important

Le système des partis : importance de la configuration politique

Bien que le Bénin dispose d'une société civile relativement bien développée, les partis politiques représentent les principaux acteurs formels de la formation d'une volonté et d'un modèle politique. Le grand nombre de partis existants montre également combien de fois les partis revêtent une grande importance pour les hommes politiques actifs. La désignation par un parti politique crédible est déterminant et constitue un gage de réussite.

En général, on déploie dans le système des partis politiques béninois le manque de démocratie interne et l'appartenance aux partis fondés sur l'attachement à des intérêts personnels. Cependant, quelques grands partis qui ont pu s'établir avec le temps se disputent les voix.

De même, la formation croissante des alliances lors des élections est plus bénéfique pour les partis qui présentent des candidats dans tout le pays. Cela pourrait aussi contribuer à la consolidation du système des partis.

3. Les partis politiques choisis / La coopération avec des partis politiques

Au milieu des années 90 la Friedrich Ebert Stiftung (FES) a coopéré avec des partis d'obédience sociale démocrate. La FES a soutenu l'alliance des partis dénommés ADEMA (Alliance pour le Développement en Afrique) dans l'élaboration du programme de partis. Les partis suivants en étaient membres :

- Le Mouvement pour une Alternative du Peuple (MAP)
- Le Parti Social Démocrate (PSD)
- L'Union Démocratique des Forces du Progrès (UDFP)
- Le Parti du Travail du Bénin (PTB)

L'alliance ADEMA a pu enregistrer quelques succès politiques notamment à la Cour Constitutionnelle et à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC). Pour des raisons tactiques, le PSD quitta l'alliance avant les troisièmes élections législatives et obtint seul des sièges au parlement.

Le PSD joue toujours un rôle important dans la politique béninoise, mais il n'a jamais pu réussir à sortir de sa région de concentration que constitue son fief « Mono-Couffo ».

Les autres anciens partis de l'ADEMA ne jouent qu'un rôle secondaire. Seul le MAP a pu obtenir cinq sièges lors des dernières élections parlementaires sous la force agissante de l'alliance « Force clé », suscitant ainsi un respect dans le paysage politique.

VI. VUE ET CONSEQUENCES

Le Bénin représente en Afrique de l'Ouest l'un des rares pays à avoir un système politique de multipartisme fonctionnel.

Les 15 dernières années ont été marquées par des tendances propices à la consolidation du système politique. Quelques grands partis ayant plusieurs sièges au parlement se sont établis et le nombre total des partis représentés au parlement s'est réduit.

Cependant, il existe encore une série d'obstacles pour l'enracinement durable d'un système politique démocratique. Au nombre des problèmes pressants, les points suivants peuvent être mentionnés :

- **le Financement des partis**

Aussi longtemps que les partis seront financés de façon précaire et les contributions des membres demeureront insignifiantes, les rapports de dépendance vis-à-vis du bailleur ne sauraient être brisés et l'on ne pourrait adjoindre à une démocratie interne dans les partis politiques à travers tout le pays.

- **Vision ethnique et régionale**

Les partis politiques au Bénin sont concentrés géographiquement et ethniquement seulement dans les meilleures régions contrairement aux prescriptions de la Charte des partis.

Les alliances de différents partis lors des élections permettent de s'éloigner peu à peu de ce principe. Cependant, il s'avère nécessaire de limiter le clientélisme existant dans les partis, d'instituer et de mieux contrôler l'enracinement des partis au plan national.

- **Perception de la Politique**

La politique est perçue au Bénin en première ligne comme un moyen personnel d'ascension sociale. Le nomadisme marqué des politiciens et les créations fréquentes des partis en sont une illustration. Une conscience de changement s'avère très difficile à réaliser et exige aussi outre les mesures de sensibilisation, des modèles émanant de la politique actuelle. Peut-être le refus de Mathieu Kérékou au changement de la Constitution et pour ce, l'acceptation d'entrée volontaire dans l'existence politique de retraite présente un tel premier modèle de roulement.

Bibliographie

- Adamon, A.Z.: *Le renouveau démocratique au Bénin. Les élections législatives de 1995*. FKA, 1995
- Adjovi, E.: *Une élection libre en Afrique. Les présidentielles du Bénin 1996*. Karthala, 1998
- Awoudo, F.K.: *Le Mal Transhumant. Les infidélités politiques dans le Bénin démocratique*. FKA, Janvier 2005
- Ki-Zerbo, J.: *Die Geschichte Schwarzafrikas*. Fischer, Dezember 1993
- Kougniazonde, C. C.: *Multipartisme et Démocratie: quel lieu commun?* ABBAP / FES; September 2001
- Kumado, K. (Hrsg.): *Financement des partis politiques en Afrique de l'Ouest*. FES, Mai 1995
- Légonou, F.: *Le système partisan et fonctionnement des partis politiques au Bénin*. FES, Juni 2005
- Maforikan, A.N.: *Le parlement béninois en marche. La troisième législature de l'Assemblée Nationale 1999 – 2003*.
- Séhoueto, L.: *La démocratie commence à la maison. La question de la démocratie au sein des partis et des associations au Bénin*. IK/FES, 1999

Annexes :

- Résultats des législatives de 1991 à 2003
- Groupes parlementaires (4ème législature) – Version du 4 Août 2005
- Partis politiques enregistrés conformément à la Charte des partis.

Abréviations

ADD	Alliance pour la Démocratie et le Développement
ASD	Alliance pour la Sociale Démocratie
CAPAN	Cellule d'Analyse Politique de l'Assemblée Nationale
CAP-SURU	Congrès Africain pour le Progrès - SURU
CPP	Congrès du Peuple pour le Progrès
FADES	Front d'Action Panafricain pour le Développement Economique et Social
FARD-Alafia	Front d'Action pour le Renouveau, la Démocratie et le Développement –Alafia
IPD	Impulsion pour le Progrès et la Démocratie
MADEP	Mouvement Africain pour la Démocratie et le Progrès
MAP	Mouvement pour une Alternative du Peuple
MDC	Mouvement pour le Développement et la Culture
MNDD	Mouvement National pour la Démocratie et le Progrès
MPDB	Mouvement pour la Patrie et la Démocratie au Bénin
MSD	Mouvement pour la Sociale Démocratie
NCC	Notre Cause Commune
PCB	Parti Communiste du Bénin
PRD	Parti du Renouveau Démocratique
PRD-NG	Parti du Réveil des Démocrates pour la Nouvelle Génération
PSB	Parti Socialiste du Bénin
PSD	Parti Social Démocrate
RB	Renaissance du Bénin
RDL Vivoten	Rassemblement des Démocrates Libéraux
RDP	Rassemblement pour la Démocratie et le Panafricanisme
RND	Rassemblement National pour la Démocratie
RPR	Rassemblement pour le Progrès et le Renouveau
RUND	Rassemblement pour l'Unité Nationale et la Démocratie
UDP	Union pour la Paix et la Démocratie
UDS	Union pour la Démocratie et la Solidarité Nationale
UNSD	Union Nationale pour la Solidarité et le Développement
UP	Union Patriotique
UPD	Union pour la Paix et la Démocratie
UPD GAMESU	Union pour le Progrès et la Démocratie - GAMESU
UPR	Union pour la Relève
UPT	Union pour la Patrie et le Travail

ANNEX 1 : Résultats des législatives de 1991 à 2003

Première législature 1991-1995		Deuxième législature 1995-1999	
Parti	Nombre de sièges	Parti	Nombre de sièges
PSD	07	PRD	19
NCC	07	RB	19
FARD-Alafia	06	PSD	08
UDFP	05	FARD-Alafia	11
PRD	05	UDS	05
RND	04	NCC	03
ASD	03	ASD	01
UDES	01	RDL Vivoten	03
RDL Vivoten	04	ADD	01
UDD	03	UNSP	02
PUR Houénoussou	02	MADEP	03
RDD NASSARA	01	Alliance Caméléon	01
UDS	02	Alliance IPD	03
MNDD	01	RDP	01
PNDD	02	PCB	01
ADP	02	RAP	01
MDPS	02	MNDD	01
UDRN	01	PTD/PTA	01
MDS	01	UPR	01
MSUP	01		
Total	60	Total	83

Source : Service de Documentation et Archives de l'Assemblée Nationale du Bénin

Troisième législature 1999-2003		Quatrième législature 2003-2007	
Parti	Nombre de sièges	Parti	Nombre de sièges
Alliance Etoile	04	Alliance Etoile	03
RB	27	Alliance MDC-PS- CPP	02
MADEP	06	UBF	31
Alliance IPD	04	AFP	01
PSD	09	PRD	11
FARD ALAFIA	10	RB	15
PRD	11	IPD	02
CAR DUNYAN	03	MADEP	09
MERCI	02	Force Clé	05
PDB	01	MDS Alodé Alomè	01
UPP (Alliance SURU)	01	LNA	02
RDP	01	RDP	01
RUND	01		
Alliance RPR - UNSD	01		
Le Parti National Ensemble	01		
PRD Nouvelle Génération	01		
Total	83	Total	83

Source: Service de Documentation et Archives de l'Assemblée Nationale du Bénin

**ANNEX 2 : Groupes parlementaires à l'Assemblée Nationale (4ème législature) –
Version d'Août 2005**

Groupes parlementaires	Partis	Nombre des Députés
UBF - Démocratie et développement	FARD-Alafia (10) FADES (1)	11
UBF - Démocratie et Solidarité	PSD (9) UPD Gamesu (1) Force Clé (1)	11
UBF - Relève de Qualité	UPR (1) PRD NG (2) UTD (2) ADP (1) CAR DUNYAN (1) Sans parti (3)	11
Démocratie et Progrès	MADEP (9) UPD Gamesu (1)	10
RB	RB (8)	8 ¹⁹
Unité Nationale	Alliance Force Clé (4) IPD (2) Alliance Etoile (UDS 3) RDP (1) Alliance MDC-PS-CPP (1) Alliance MDS Alodé Alomè (1)	12 ²⁰
PRD	PRD	11
Restaurer l'Espoir ²¹	Dissidents RB (7) AFP (1) MDC-PS-CPP (1)	9

¹⁹ Quinze à l'origine, actuellement, ils ne sont que huit et n'ont plus le statut d'un groupe parlementaire.

²⁰ Quatorze à l'origine, un député de chaque Alliance MDC-PS-CPP et AFP est entré dans le Groupe Restaurer l'Espoir.

²¹ Créé le 04 Août 2005 par les dissidents de la RB

A cause de la répartition des sièges des différents groupes parlementaires à la CENA, il y avait en septembre 2005 toute une recomposition des groupes parlementaires. Mais cette recomposition ne durera pas longtemps.

ANNEX 3 : Partis politiques enregistrés conformément à la Charte des partis

Partis	Chefs du Partis	Adresse
Renaissance du Bénin (RB)	VIEYRA SOGLO Rosine Honorine	BP : 2205 RP Cotonou Tél. : 38 09 10
Rassemblement pour la Démocratie et le Panafricanisme (RDP)	HOUNGNINOU Dominique O.	03 BP : 1050 Cotonou Tél. : 32 02 83
Union pour la Démocratie et la Solidarité Nationale (UDS)	LAFIA Sacca	BP : 122 Godomey Tél. : 35 04 96
Parti du Renouveau Démocratique (PRD)	HOUNGBEDJI Adrien	04 BP 1157 Porto Novo Tél 30 07 52 ! 21 37 86
Parti du Réveil des Démocrates pour la Nouvelle Génération (PRD-NG)	KAMAROU Fassassi	06 BP : 545 Cotonou Tél. : 33 37 36
Union pour la Paix et la Démocratie (UPD)	MIGNINNOU D. Agbohessi	03 BP 2322 Cotonou
Mouvement pour le Développement et la Culture (MDC)	ATCHODE Codjo	10 BP 468 Cotonou
Parti Socialiste du Bénin (PSB Baanitee)	HOUDOU Ali	04 BP 0214 Cotonou Tél. : 30 47 70 ! 30 05 27
Rassemblement pour le Progrès et le Renouveau (RPR)	HOUDE Valentin Aditi	04 BP 575 Cotonou
Union Nationale pour la Solidarité et le Développement (UNSD)	BIAOU Adolphe	BP 139 Natitingou Tél. : 82 10 46 ! 82 23 91
Mouvement pour une Alternative du Peuple (MAP)	CAPO-CHICHI Olivier	03 BP 1430 Cotonou Tél. : 30 09 36 ! 38 10 18
Union Patriotique (UP)	DANSOU ESSOU Félix	02 BP 1629 Cotonou
Front d'Action pour le Renouveau, la Démocratie et le Développement (FARD-ALAFIA)	TAWEMA Daniel	01 BP 3238 Cotonou
Congrès du Peuple pour le Progrès (CPP)	GOUNOUGBE Jean	06 BP 1565 Cotonou Tél. : 38 52 55
Front d'Action Panafricain pour le Développement Economique et Social (FADES)	DASSOUNDO André I.	04 BP 0944 Cotonou
Rassemblement National pour la Démocratie (RND)	ABIMBOLA Adébayo Anani	BP : 37 Cotonou Tél. : 33 09 55
Union pour la Patrie et le Travail (UPT)	AZONYIHO Dohou Martin	01 BP : 316 Cotonou

Rassemblement pour l'Unité Nationale et la Démocratie (RUND)	IDRISSOU Ibrahima	01 BP : 3149 Cotonou Tél. : 61 27 44
Parti Social Démocrate (PSD)	AMOUSSOU Bruno	04 BP : 772 Cotonou
Mouvement Africain pour la Démocratie et le Progrès (MADEP)	FAGBOHOUN Séfou L.	04 BP : 1509 Cotonou
Union pour le Progrès et la Démocratie (UPD-GAMESU)	HOUNKPONOU H. Jean-Claude	01 BP : 420 Cotonou
Congrès Africain pour le Progrès (CAP-SURU)	GADO Guirigissou	
Mouvement pour la Sociale Démocratie (MSD)	ADIMI CHABI Félix	08 BP : 165 Cotonou Tél. : 32 78 96
Force Espoir	DAYORI Antoine	06 BP : 0553 Cotonou Tél. : 33 53 70
Union Pour la Relève (UPR)	ISSA Salifou	02 BP : 1886 Cotonou Tél. : 30 52 84
Union pour le Bénin du Futur (UBF)	GANDAHO Innocent Joseph	03 BP: 1972 Cotonou
Mouvement pour la Patrie et la Démocratie au Bénin (MPDB)	ADJAHO Honoré	BP : 100 Womey Godomey Tél. : 35 20 58
Mouvement pur l'Entente au Bénin	Docteur AHO	91 29 85 28 97 01 36 17 67
Union des Forces d'Eveil pour la Relève	OURA C. Rigobert	92 02 60 95 89 62 07 01 71 30 80 98